

## REUNION PUBLIQUE : HONFLEUR

**Jean-Pierre Girod,**  
**Conseiller régional Verts**

### *Plan de gestion global de l'estuaire*

Ayant des responsabilités dans l'environnement et au niveau du littoral, je concentrerai mes propos essentiellement sur les aspects environnementaux, avec 3 remarques préalables :

### **1) Que fait-on des sédiments et matériaux de creusement, et, par la suite, de dragage ?**

Les produits de dragage de Seine ne sont pas encore valorisés.

Ce sont des millions de m<sup>3</sup> concernés, dont 3 millions de m<sup>3</sup> sur la partie fluviale dont : 1/3 sédiments – 1/3 sable – 1/3 vases.

Les volumes les plus importants avec plus 3 millions de m<sup>3</sup> de matière sèche mais également dragués dans l'estuaire maritime : 70 % de sable et 30 % de vase.

La Charte du Parc Naturel Régional des Boucles de Seine Normande interdit l'implantation de nouvelles chambres de dépôt. Il faut rappeler que 80 % des berges se situent sur le territoire du Parc.

- La seule solution va-t-elle consister à vider les chambres existantes pour les remplir à nouveau ?
- Le maintien du clapage des produits de dragages dans l'estuaire maritime, même si ce sont des zones d'immersion autorisées, pose problème vis à vis de la pollution et de l'envasement de certains milieux. Le remblaiement sur zones humides, comme sur Port Jérôme n°3, n'est pas plus admissible puisque c'est en contradiction avec la directive cadre européenne sur l'eau.

### **2) Les enjeux de biodiversité sont-ils suffisamment pris en compte ?**

- Les berges : impacts du projet sur les berges et zones connexes.
- Rappeler les éboulements à Villequier, Caudebec et Duclair.

Ce projet ne va-t-il pas accroître les risques ? Je demande que l'étude BRGM soit annexée.

- Les vasières régressent encore et ont du mal à se stabiliser.

Encore des travaux : ce cycle court de moins de dix ans entre interventions lourdes ne va-t-il pas générer des dysfonctionnements ? La modélisation utilisée intègre-t-elle cette donnée ?

- N'arrive-t-on pas aux limites des possibilités géologiques / géomorphologiques en terme de résistance à ces creusements ?

### **3) Le risque vis-à-vis des nappes phréatiques**

**C'est irréversible si l'eau fluviale de la Seine après creusement se répand dans la nappe phréatique.**

Quelles garanties avons-nous ?

Attention à l'application du principe de précaution qui a été intégré dans la constitution par la Charte de l'Environnement au vu de l'absence d'élément probant.

Dans cette dynamique, attention à l'assèchement des zones connexes, zones d'habitats (très important car nourricier des poissons).

Attention à l'absence de brochets (bio-indicateur) qui montre que ces zones sont encore très fragiles (vasières, roselières, zones humides).

### **Des attentes légitimes**

- Une demande forte d'une étude d'impact très approfondie.
- Le respect des engagements environnementaux sera-t-il possible au vu des impacts qui apparaissent ?
- L'accès et la transparence des études d'impacts

Les études devront être indépendantes et faire l'objet de contre-expertises.

- Etre compatible avec le SDAGE en conformité avec la DCE transcrite.

### **Sur le projet d'aménagement environnemental :**

*4 axes ont été retenus :*

- Préservation des espaces naturels humides et estuariens
- Reconquête des berges et restauration
- Renaturation des affluents et zones connexes en lien avec la richesse et la diversité piscicole.
- Classement des Boucles de la Basse Vallée de Seine

*Remarque :*

Bien prendre en compte les fonctionnalités hydrauliques ainsi que les connexions hydrauliques dans les zones humides et les zones de recouvrement des eaux.

**= Approche systémique**

### **Extraits de l'étude du Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval**

Les éléments importants sur les sédiments :

- Dynamique complexe des contaminants chimiques : attention au problème de relibéralisation lors de la manipulation des sédiments.
- Le DDT est présent dans l'estuaire
- PCB pyralène : pas d'évolution mais toujours très présents.
- HAP : 1500 fois le bruit de fond ; ce sont les hydrocarbures polycycliques (raffineries + transport) qui en sont responsables.

Les effets cancérigènes sur les poissons et les effets endocriniens ont été démontrés en vallée de Seine.

Sur votre note ( PAR), j'aimerais en savoir plus car vous notez des Niveaux 1 ou Niveaux 2 mais ce sont uniquement des médianes et à ma connaissance les moyennes ne sont pas représentatives des pics.

### **Les mesures attendues en terme de compensations environnementales :**

- 1) Le classement au titre des sites des Boucles de Seine
- 2) Transfert de certaines propriétés de milieux naturels du PAR au Conservatoire du Littoral
- 3) Avoir un plan anti-déchets dérivants avec le PAR
- 4) Renforcer la réserve naturelle et l'étendre

### **Quelques remarques sur votre dossier de concertation**

Sur votre éditorial, le grand défi « diminuer les gaz à effets de serre pour notre planète » mais ce n'est que votre 2<sup>ème</sup> argument. D'ailleurs, cet argument est uniquement chiffré dans votre dossier en terme monétaire et non pas en tonnes de CO2 (page 3 : 24 millions €).

Au niveau des emplois : une multitude de chiffres

Les emplois directs ne s'élèvent qu'à 3796.

Le chiffrage de 21 000 emplois indirects n'est pas fondé puisque nous n'avons pas connaissance de la méthodologie pour arriver à un tel résultat.

*Remarque :*

Au niveau des emplois nouveaux :

Vous parlez de 500 emplois dont seulement 180 directs.

Page 28 : Pour le GIP Seine Aval, il a été oublié un membre important le Conseil régional Basse-Normandie

Page 37 : Concept écosystème n'est jamais évoqué.